

Les événements d'aujourd'hui nous incitent à évaluer les erreurs et les succès du MEER. J'aimerais remonter à 1968 lorsque j'ai été élu pour la première fois. Je pense que depuis lors, soit il y a douze ans, le gouvernement a réalisé deux grandes innovations économiques. La première est Pétro Canada, société pétrolière d'État, la deuxième a été la création du ministère de l'Expansion économique régionale dont le mandat était d'aplanir certaines injustices qui existent dans le pays. Je crois que c'est là une question très importante.

A l'instar des autres députés de la Chambre, je me préoccupe beaucoup de l'avenir du Canada notamment des pourparlers constitutionnels qui se déroulent actuellement et de l'avenir économique et social de notre pays. Il est une chose absolument nécessaire, c'est que toutes les régions du pays se sentent sur un pied d'égalité, elles doivent estimer qu'elles ont des chances égales de se développer et qu'une région n'est pas favorisée au détriment d'une autre. Je crois aussi qu'elles doivent toutes faire preuve de collaboration et que notre premier souci doit être d'assurer l'égalité. A mon avis, le ministère de l'Expansion économique régionale pourrait jouer un grand rôle dans la réalisation des objectifs que nous, Canadiens, nous sommes fixés.

La mesure que nous débattons aujourd'hui, la loi sur les subventions au développement régional, donne somme toute corps au programme en vertu duquel le gouvernement offre des subventions, des prêts, des garanties aux entreprises et aux sociétés désireuses de s'établir, de prendre de l'expansion ou de moderniser leurs installations dans certaines régions désignées du pays.

Voyons cela. Le ministère de l'Expansion économique régionale existe depuis environ 11 ans. Depuis sa création, le pourcentage du budget national qui lui est alloué est passé de 2.1 p. 100 en 1970-1971 à 1.1 p. 100 en 1977-1978. Cela représente une diminution de 52 p. 100 en sept ans. Le pourcentage du budget du ministère consacré à la région de l'Atlantique, qui a besoin d'aide plus que toute autre, a déchu de 42 p. 100 au cours de la même période. Non seulement le budget a diminué de 52 p. 100 en sept ans, mais du peu d'argent qui reste, le pourcentage alloué aux provinces de l'Atlantique a déchu de 42 p. 100.

● (1240)

Pas étonnant que le ministre se soit levé pour faire une chose que je n'ai jamais vue depuis 12 ans que je siège au Parlement. Il a publiquement exhorté le premier ministre (M. Trudeau), le Conseil du Trésor et les autres ministres du cabinet à affecter plus d'argent à son ministère, car il n'a pas les fonds nécessaires pour remédier à certaines disparités régionales qui sautent aux yeux.

Je voudrais jeter un coup d'œil sur certaines de ces disparités régionales. Dans de nombreuses régions, depuis dix ans elles s'accroissent au lieu de s'atténuer.

[Français]

Par exemple, les quatre provinces de l'Atlantique, qui comptent 10 p. 100 de la population canadienne, ont reçu entre 1968 et 1978 seulement 6.6 p. 100 des nouveaux emplois au Canada et seulement 6.1 p. 100 des nouveaux investissements de notre pays. Et le taux de chômage dans les quatre provinces

Développement régional—Loi

de l'Atlantique est de 37.5 p. 100 plus élevé que le taux moyen canadien. Et il faut dire la même chose pour la province de Québec. Les Québécois constituent 27 p. 100 de la population canadienne, mais entre 1968 et 1978, ils ont reçu seulement 18.1 p. 100 des nouveaux emplois canadiens, et seulement 22 p. 100 des nouveaux investissements. Au Québec, le taux de chômage est beaucoup plus élevé que le taux de chômage canadien. Le taux de chômage au Québec est de 34.4 p. 100 plus élevé que le taux canadien.

[Traduction]

Comme l'indiquent certains de ces chiffres, il y a encore des différences énormes d'une région à l'autre. En dix ans, par exemple, le taux de chômage a augmenté de 72 p. 100. Néanmoins, dans les provinces de l'Atlantique, il a augmenté de 161 p. 100. En Nouvelle-Écosse, l'électricité coûte 50 p. 100 plus cher que le prix moyen dans l'ensemble du pays. Tout cela est arrivé même si nous avons un ministère qui, en principe, doit faire disparaître les injustices entre les régions. Par conséquent, devant une mesure de ce genre, nous devons nous demander si cette loi et si ce ministère jouent bien leur rôle et s'il n'existe pas d'autres moyens de remédier aux disparités régionales.

Les statistiques communiquées par le MEER au comité permanent, cette semaine, montraient que les grosses dépenses du ministère créaient proportionnellement moins d'emplois que les petites dépenses. Le député de Nouvelle-Écosse qui a pris la parole au nom des conservateurs a contesté le bien-fondé de certaines subventions accordées à de grosses sociétés. Je tiens à dire que je partage ses craintes.

Les projets qui réclament les plus gros capitaux créent seulement à peine plus d'emplois que ceux qui réclament le moins de capitaux. En 1978-1979, les projets qui réclamaient le moins de capitaux ont créé 4,680 emplois directs moyennant une dépense de 21.5 millions de dollars. Au cours de la même période, les projets qui réclamaient le moins de capitaux ont créé 4,690 emplois directs, pour une dépense de 72.3 millions. Par conséquent, les grosses sociétés n'ont créé que dix emplois de plus alors qu'elles ont reçu 50.8 millions de plus.

Voilà les chiffres qu'il faut étudier. C'est pour cette raison que je ne veux pas voir prolonger la loi de cinq ans. J'ai l'impression que la situation n'est pas normale. Cette loi ne permet pas de créer suffisamment d'emplois là où il le faudrait. Quand on dépense trois fois et demie plus d'argent pour créer seulement dix emplois de plus, il y a quelque chose qui cloche.

Nous devrions étudier de près bien d'autres questions. Devant des chiffres pareils, il est à se demander si le ministère en appliquant la loi sur les subventions au développement régional, et grâce à son programme visant à subventionner les sociétés dans le but de leur permettre de s'établir dans une région donnée, n'est pas, à de nombreux égards, une sorte de Père Noël glorifié distribuant des récompenses financières à ces sociétés. En effet, le gouvernement en distribue un grand nombre. C'est peut-être sa marotte. Une fois disparues ces subventions, la société ne continuera pas à se développer. Elle quittera peut-être même la région, pour aller s'installer et se développer ailleurs où c'est plus rentable.